



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>
Page Facebook: <http://www.facebook.com/snuipp67>
Page Twitter : <http://twitter.com/snuipp67>



Compte rendu de la CAPD du 12 novembre 2015

La CAPD de ce jour est présidée par Mme Weltzer, IA/DASEN du Bas-Rhin.

Déclaration liminaire

- Notre déclaration liminaire est à lire en document joint.
- Réponses de l'IA-DASEN aux questions : Les moyens pour les EVS n'ont pas diminué. L'IA est en discussion avec la ville concernant les absences des ATSEM qui posent problème aux écoles. Mixité sociale : la mise en place ou la révision de la sectorisation appartient aux conseils départementaux sur indicateurs de l'Education Nationale. Les partenaires (représentants du personnel ?) seront associés au dialogue.

Départs en stage de formation continue

La formation continue devient de plus en plus anecdotique !

En 2014/2015, 466 collègues se sont portés candidats. Ils ne sont plus que 271 cette année ! Les propositions en FC ne rencontrent pas les besoins et les attentes des enseignants !

Un stage a été annulé.

Le nombre de stages organisés le mercredi après midi se multiplie. Aveu d'impuissance de l'administration qui se rend compte, année après année, que les 36 semaines de stages auxquelles ont droit les collègues sur toute une carrière sont devenues virtuelles !

Des stages vont, ou ont déjà été, relancés. Si le cœur vous en dit !

En ce qui concerne les stages en Allemand (2 jours) qui devaient s'adresser à tous, ils seront finalement réservés...à quelques élus ! Chaque circonscription enverra 3 personnes (1 par cycle) désignées par l'inspecteur. Les critères n'ont pas été annoncés mais une certaine maîtrise de la langue semble en être un. L'IA reconnaît un problème de recrutement dans le bilingue et espère que ce stage permettra, sans qu'il ne leur soit fait obligation, de susciter des vocations...tout au moins pour l'allemand extensif. Le SNUipp-FSU67 sera attentif à ce que cette participation à un stage ne prive pas les écoles d'intervenant extérieur en allemand.

Droit individuel à la formation

Chaque PE a droit à 120 heures de DIF sur la carrière. Toutes les demandes ont été acceptées en 2014/2015. Environ 80 collègues en ont bénéficié.

Point sur le remplacement

A la demande du SNUipp-FSU 67, le secrétaire général a dressé un état des lieux du remplacement. Au 6 novembre, 18 853 demi-journées d'absence pour un taux de remplacement de 89%.

L'an dernier à la même période : 15 923 demi-journées d'absence pour un taux de remplacement de 84%.

Cet écart est encore à expliquer : les journées de pondération en REP+ et les remplacements de directeurs sont-elles comprises ?

Le SNUipp-FSU 67 a dénoncé le traitement inéquitable qui peut être fait aux collègues selon les circonscriptions. Une collègue s'était vue refuser une autorisation d'absence pour des obsèques. Son recours a finalement abouti...quelques heures avant !

L'IA-Dasen a convenu que les pratiques devaient être harmonisées et les demandes examinées avec « humanité ». Dont acte.

Assiduité des Stagiaires à l' ESPE

Les PES sont payés à temps plein et doivent respecter leurs obligations de service et être assidus aux cours.

Des absences injustifiées vont donner lieu à des retraits de salaire.

Plus grave...une journée d'AGS leur sera décomptée et les fera passer en queue de liste au moment du mouvement !

L'IA-Dasen a rappelé que lorsque les PES sont à l'ESPE les cours priment sur les autres obligations (Anim péda ou conseil d'école)

Nominations sur postes à profil :

- Poste de conseiller pédagogique départemental de l'adaptation : **Frédérique SUBIGER**
- Chargé de mission AVS : **Nathalie KOLB-KRETZ**
- Poste de conseiller pédagogique TICE : **Arnaud GRANDADAM**
- Poste au centre éducatif fermé de Saverne : **Stéphane HUGEL**
- Poste de conseiller pédagogique ASH 1^{er} degré : **Mike NOEPEL**

A noter : Pour le mouvement 2016, les appels à candidature pour les postes à profil seront publiés un peu avant ou après le 1^{er} temps du mouvement. Mais les commissions de recrutement ne se réuniront qu'après la 1^{ère} phase du mouvement. Les collègues pourront donc postuler en toute connaissance de cause. Cela n'a pas été le cas jusqu'à présent. Le SNUipp-FSU 67 l'avait dénoncé lors des Capd du dernier trimestre 2014/2015.

Notre intervention de l'an dernier profitera au moins aux futurs postulants !

Charge de travail des directeurs

Chaque jour ils constatent que la simplification reste un vœu pieu ! Le SNUipp-FSU continue de revendiquer une aide administrative pérenne pour les écoles.

A être sur tous les fronts il est simplement impossible d'être un bon enseignant et un bon directeur.

Le SNUipp-FSU 67 s'est donc adressé à l'IA-Dasen pour l'informer qu'il lançait la consigne syndicale : « Tâches administratives : maintenant on simplifie nous-mêmes ! ».

Points divers :

- Des **directeurs de Segpa** se sont adressés à l'IA-Dasen. Ils avaient été conviés à une réunion commune avec les principaux de collège à propos de la réforme du collège. Peu avant cette réunion, ils ont appris qu'ils n'étaient plus les bienvenus !
L'IA-Dasen a expliqué qu'elle souhaitait attendre la publication de la circulaire sur les Segpa avant de les recevoir. Elle réunira prochainement les directeurs de Segpa
- 9 jours de **formation en REP +**. A la demande du SNUipp-FSU67, l'IA-Dasen a clarifié la situation : Le cadre est départemental et la mise en œuvre se fait au niveau du réseau en fonction des capacités de remplacement. Un calendrier des remplaçants est établi sur la base de 4 jours en présentiel sur temps scolaire et 5 jours de travail en équipe par réseau. En cas de formation hors temps scolaire, le remplacement est effectué à une autre période pour que les collègues puissent récupérer leurs heures.
- **Baisse de note** : La capd a été informée d'une baisse de note. Le SNUipp-FSU 67 est intervenu pour rappeler que cette baisse de note ne réglerait rien. L'IA-Dasen a indiqué que 3 PE sur 5000 « posaient problème »